

Le petit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Année 12
Numéro 3
7 mars 2017

Photographie : Marie-Hélène Thériault

SAMEDI 11 MARS

13 h à 16 h

Venez participer aux activités familiales dans la cour de l'école!

PROMENADE EN CALÈCHE DE CHEVAUX MINIATURES

TIRE SUR NEIGE (\$)

PATINAGE FAMILIAL

DÉFI DU BÛCHERON

DÉFI FAMILIAL

GLISSADE

CONCOURS DE TUQUE ORIGINALE

INITIATION AU TENNIS SUR GLACE

BAR HIVERNAL POUR VOUS RÉCHAUFFER!



Soirée du Carnaval de L'Isle-Verte

Dans le gymnase de l'école

Entrée : 4 \$ pour toute la soirée

16 h — SPECTACLE DES MINI-STARS

17 h — 5 à 7 - SOUPER CÔTES-LEVÉES ET POGOS MAISON À PRIX POPULAIRE

SOIRÉE DANSANTE AVEC SPECTACLE DE MUSIQUE EN SOIRÉE



SÉANCE ORDINAIRE

*PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE*

13 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 13 FÉVRIER 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

17.02.3. Rapport mensuel d'activités de la mairesse

Il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse pour la période du 9 janvier 2017 au 13 février 2017.

17.02.4.1. Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile

Considérant qu'à la séance publique du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2016, la résolution 16.12.7.2.4. s'intitulant « Nomination au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile » a fait l'objet de l'application du droit de veto par madame la mairesse;

Considérant l'article 142, alinéa 3 du code municipal du Québec mentionnant que « si le chef du conseil refuse d'approuver une résolution, le secrétaire-trésorier doit la soumettre à nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante... »;



Considérant que ladite résolution a été portée à nouveau à l'attention des membres du conseil municipal à sa séance publique du 9 janvier 2017 et que ces derniers ont, unanimement, décidé d'en reporter le vote à la séance publique de ce 13 février 2017;

Considérant les termes de la proposition sur lesquels les membres du conseil doivent se prononcer, à savoir :

Que messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Filion, agissent à titre de représentants de la Municipalité de L'Isle-Verte au sein du comité de sécurité incendie et sécurité civile »;

Il est proposé par monsieur François Filion et résolu unanimement que soient rejetés les termes de cette résolution.

17.02.4.1.1. Désignation d'un représentant municipal au sein du comité incendie

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie que monsieur Robert Legault représente la Municipalité de L'Isle-Verte, auprès de la Ville de Rivière-du-Loup ainsi qu'auprès du Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup, pour toute question liée à l'application de l'entente incendie.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette décision, alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron sont favorables, madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, elle est donc acceptée à la majorité.

17.02.4.2. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 13/02/2017	(journal 1426) :	2 165,01 \$
	(journal 1426) :	65 084,74 \$
	(journal 1427) :	4 217,06 \$
		<u>71 466,81 \$</u>
Dépenses incompressibles	(journal 1103) :	4 665,29 \$
	(journal 1104) :	366 679,01 \$
	(journal 1105) :	2 089,42 \$
	(journal 1106) :	91,96 \$
	(journal 1107) :	5 540,18 \$
	(journal 1108) :	428,50 \$
	(journal 1109) :	147,17 \$
	(journal 1110) :	214,25 \$
		<u>379 855,78 \$</u>
Total des dépenses :		<u>451 322,59 \$</u>



Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 janvier 2017 au 13 février 2017, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, en raison du déboursé lié au paiement de la facture d'achat du nouveau camion-citerne, acquis de l'entreprise Maxi-Métal inc., et dont le coût s'élève à 354 048,27 \$ (taxes incluses), le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion et Stéphane Dumont alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron y sont favorables, madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, le paiement de l'ensemble des comptes est donc accepté à la majorité.

17.02.4.3. Taxes à recevoir

Attendu que conformément à l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer un état des taxes dues au conseil municipal qui doit l'approuver;

Attendu que conformément à l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre, doit transmettre au bureau de la MRC, un extrait de cet état approuvé par le conseil;

Attendu le règlement numéro 2015-10-416-C fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes au 3^e jeudi de juin;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

- Que ce conseil approuve l'extrait des taxes dues, au 10 février 2017, préparé par le secrétaire-trésorier;
- Que soient pris en compte les engagements financiers soumis au directeur général, par les principaux propriétaires endettés envers la Municipalité (reconnaissance de dettes et renonciation à la prescription);
- Qu'advenant le défaut du respect des engagements signifiés par les personnes endettées, la Municipalité en ordonne la récupération par les moyens légaux dont elle dispose;
- Que copie de la liste des comptes à recevoir ainsi que des engagements (reconnaissance de dette et renonciation à la prescription) soient annexés à la présente résolution.

17.02.4.4. Terrains domiciliaires - propriété de la Municipalité - conditions de vente

Considérant les travaux effectués par la Municipalité aux fins de rendre disponibles à la construction domiciliaire 23 terrains situés dans le secteur des rues D'Auteuil, Verreault et La Noraye;

Considérant que de ces 23 terrains, 8 sont toujours disponibles et prêts à construire;

Considérant que depuis les 6 dernières années uniquement 2 des terrains vacants ont été construits (on en comptait alors 10 de disponibles);

Considérant que les coûts d'infrastructures ont engendré des investissements s'élevant à 31 300 \$ par terrain;



Considérant les pertes liées à un investissement non récupéré (20 000 \$ X 8 terrains, soit 160 000 \$) auquel s'ajoute le manque à gagner en recettes de taxes annuelles (2 500 \$ X 8 immeubles, soit 20 000 \$);

Considérant que sur une période de 6 ans, 120 000 \$ de recettes de taxes n'a pu être perçu et qu'aucun retour sur l'investissement n'a été généré;

Considérant la plus-value économique et sociale que représente l'arrivée d'une nouvelle famille dans un milieu comme le nôtre, le tout compensant allègrement une baisse de prix de vente;

Considérant que le prix de vente actuel, fixé à 20 000 \$ (plus taxes), semble constituer un frein au développement de ce secteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

- Que soit fixé à 5 000 \$ (plus taxes) le prix de vente des terrains, appartenant à la Municipalité, et situés en bordure du développement domiciliaire de la rue La Noraye;
- Que des conditions spécifiques soient rattachées à la vente de ces terrains, dont :
 - L'obligation pour l'acquéreur d'y construire une résidence dans les douze mois suivant l'achat,
 - L'obligation que l'aménagement du terrain soit complété dans les douze mois suivant la construction de la résidence,
 - D'aucune façon l'acquisition de ces terrains ne doivent être l'objet de spéculation (ne pourront être acquis dans un but de revente),
 - Tous frais légaux liés à l'acquisition des terrains seront à la charge de l'acquéreur (frais notariés, d'arpentage, opération cadastrale, certificat de localisation et autres),
- Que le non-respect des conditions de vente rend nulle celle-ci et oblige ce dernier à remettre le terrain à la Municipalité, sans aucune compensation, et à ses frais et dépens.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette décision, alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron y sont favorables, madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, elle est donc acceptée à la majorité, tout en y précisant la condition additionnelle suivante :

Une vérification devra être effectuée auprès de Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, afin de valider la légalité de la réduction du prix de vente.

17.02.4.5. Offre de services professionnels de Groupe Pousse-Vert - valorisation des boues des étangs aérés

Considérant l'obligation pour la Municipalité de procéder à la vidange des boues de ses étangs d'eau usée;

Considérant que différents procédés peuvent être utilisés pour mener à terme ce type d'opération;

Considérant que l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement est requise avant d'entreprendre les travaux liés à la vidange des boues;



Considérant que pour réaliser une telle démarche, il est préalablement nécessaire d'obtenir une expertise technique démontrant les meilleures méthodes pour effectuer le travail, et ce, dans le respect des règles et normes environnementales;

Considérant l'offre de services obtenue de la firme Groupe Pousse-Vert;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

- Que soit confirmée l'acceptation de la proposition de services professionnels de l'entreprise Groupe Pousse-Vert qui produira à la Municipalité un document synthèse élaborant les avantages, inconvénients et coûts de la valorisation des boues, et ce, sous différentes formes;
- Que les coûts liés à cette proposition comprennent ce qui suit :
 - Production d'un rapport 775 \$ (plus taxes);
 - Advenant que des travaux additionnels soient requis, un taux horaire de 110 \$ (plus taxes) s'applique;
 - Réalisation de l'ensemble de ces travaux par un agronome.

17.02.4.6 Projet de centre d'interprétation de l'épave du City of Quebec

Considérant les démarches entreprises par le promoteur, monsieur Samuel Côté, aux fins de mettre sur pied son projet de centre d'interprétation de l'épave du City of Quebec;

Considérant qu'un tel projet ne peut se concrétiser sans l'implication de partenaires financiers, telle la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant que l'apport de la Municipalité peut se traduire par une implication autre que financière;

Considérant que la Municipalité pourrait mettre à la disposition du promoteur, un terrain pouvant accueillir le centre d'interprétation, le tout représentant une valeur monétaire d'environ 30 000 \$;

Considérant l'impact d'un tel attrait pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que ce conseil confirme son engagement dans la réalisation du Centre d'interprétation de l'épave du City of Quebec, en rendant disponible un terrain dont elle est propriétaire, au nord de la route 132, désigné par le numéro de lot 5351488, dont la valeur est estimée à 30 000 \$ approximativement.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette décision, alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron y sont favorables, madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, elle est donc acceptée à la majorité, tout en y précisant la condition additionnelle suivante :

- Le transfert du droit de propriété dudit terrain demeure conditionnel à la mise en chantier du projet auquel il est destiné.



17.02.4.7. Projet d'affichage

Considérant que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a reçu une correspondance de la CDET de L'Isle-Verte, en date du 20 janvier 2017, au sujet du projet d'affichage conjoint de l'autoroute 20;

Considérant que la CDET de L'Isle-Verte prévoit soumettre en mars prochain auprès des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix trois scénarios d'affichage, comprenant les coûts reliés aux phases de conception, de réalisation et d'implantation de l'affichage;

Considérant qu'un des scénarios proposés, celui de Bruno Parent, implique une étude plus poussée afin de définir notamment, la modulation des formes et la proportion des composantes, l'intégration des éléments graphiques préfigurés (signature et message), la proposition des matériaux, le traitement et finis, la proposition du socle et du système d'implantation;

Considérant que Bruno Parent a soumis une offre de services au coût de 2 950 \$ pour effectuer le développement de la maquette soumise en novembre dernier;

Considérant que les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix désirent aller de l'avant avec un projet d'affichage conjoint au niveau de l'autoroute 20;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron :

- Que ce conseil mandate Bruno Parent, architecte, pour réaliser le développement du concept d'affichage,
- Que la Municipalité accepte de défrayer un tiers du coût proposé dans l'offre de services de novembre 2016, soit 983,33 \$.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Messieurs François Filion et Stéphane Dumont s'opposent à cette décision, alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron y sont favorables, madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, elle est donc acceptée à la majorité.

17.02.5.1. Embauche d'animateurs pour la semaine de relâche

Considérant les besoins en personnel pour assurer l'animation au cours de la semaine de relâche, du 6 au 10 mars 2017;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche d'une personne et demie pour répondre à ces besoins;

Considérant qu'il y a lieu de confier à la coordonnatrice des loisirs la responsabilité de ce personnel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise madame Rosalie Demers à procéder à l'embauche du personnel requis dont une personne pour la semaine complète, en l'occurrence madame Moïra Lepage et une seconde personne pour une durée de 20 heures (période de sélection en cours).



17.02.6.1. Avis de motion

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Simon Lavoie, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins de modifier le règlement 2010-95 « Règlement relatif aux permis et certificats » aux fins d'y introduire des dispositions nécessaires à l'administration des règlements d'urbanisme auprès de la Cour municipale.

17.02.8.1. Motion de félicitations à l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils

Considérant le dynamisme dont fait état l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils;

Considérant que ses dirigeants font preuve d'une détermination sans pareil pour assurer le développement de cette belle entreprise familiale;

Considérant que, tout récemment, cette entreprise s'est vue consentir une aide financière aux fins de moderniser et robotiser ses opérations, lui permettant d'accroître sa compétitivité;

Considérant que la croissance de cette entreprise, bien de chez nous, représente un apport important à l'économie locale de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

Que ce conseil adresse une motion de félicitations aux dirigeants de Tourbière Ouellet et Fils, pour les investissements et tous les efforts qu'ils ont consentis pour faire de cette entreprise familiale d'ici, une entreprise prospère tant au niveau local, régional que national.

17.02.8.2. Déclaration - Journées de la persévérance scolaire

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire par les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi;



Considérant que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

Considérant que la Démarche COSMOSS organise les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu, que ce conseil :

- Déclare la 3^e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité;
- Appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- Adresse copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

17.02.8.3. Autorisation pour traverser la Municipalité de L'Isle-Verte à vélo via la route 132

Considérant la demande adressée par l'organisation « Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale » sollicitant l'autorisation de traverser à vélo, le 3 juin 2017, notre Municipalité via la route 132;

Considérant qu'une telle autorisation est exigée par le Ministère des Transports du Québec;

Considérant que cette activité est réalisée dans le cadre d'une campagne de financement au profit de la fondation canadienne du cancer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

- Que ce conseil autorise la tenue de cet événement sur son territoire;
- Que la Municipalité décline toute responsabilité liée au déroulement de cette activité.

17.02.8.4. Appui au Regroupement pour un Québec en santé

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;



Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Que soit acheminée cette résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au Premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

17.02.8.5. Entente contractuelle de service juridique « première ligne » avec maître Rino Soucy

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

Considérant que la Municipalité souhaite retenir les services professionnels de Me Rino Soucy en droit municipal et droit du travail;

Considérant la correspondance de Me Soucy, adressée le 2 février 2017, par laquelle celui-ci fait état de son changement de cabinet, soit celui de Dufresne Hébert Comeau;

Considérant que Me Rino Soucy s'engage à maintenir les services juridiques à la Municipalité, et ce, aux mêmes conditions financières que celles mentionnées à son offre de services du 8 août 2016, autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;



En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu, ce qui suit :

La Municipalité de L'Isle-Verte notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

La Municipalité de L'Isle-Verte notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis, ci-dessus, soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution;

La Municipalité de L'Isle-Verte n'encourt aucun déboursé supplémentaire en lien avec ce transfert et qu'il y ait un partage des coûts entre les deux firmes, le cas échéant.

17.02.9. Levée de la séance

À 21 h 10, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 13 mars 2017, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les prochains mois :

MARS : 17 MARS 2017

AVRIL : 14 AVRIL 2017

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



Ville de
Rivière-du-Loup



Offre d'emploi

Mettez en valeur vos aptitudes en relevant de nouveaux défis!

POMPIERS | POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL

**Caserne de L'Isle-Verte
(postes syndiqués à temps partiel)**

Sous l'autorité des capitaines du Service de la sécurité incendie, la personne titulaire de l'un de ces postes a pour principaux mandats la lutte contre l'incendie, l'intervention lors de diverses situations d'urgence, le travail en caserne, le sauvetage de sinistrés, les appels de premiers répondants, certaines activités d'entretien d'équipements, les activités en prévention des incendies de même que les activités de formations prescrites par la direction du service.

Exigences

- ♦ Être âgé de 18 ans et plus;
- ♦ Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne de L'Isle-Verte;
- ♦ Détenir et maintenir en vigueur un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ♦ Être en excellente condition physique;
- ♦ Suivre la formation de pompier selon la réglementation.

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

Profil recherché

- ♦ Aimer le travail d'équipe;
- ♦ Avoir la disponibilité et vouloir s'investir dans un processus de formation rémunérée;
- ♦ Aimer travailler sous pression;
- ♦ Être disponible selon les horaires variables;
- ♦ Faire preuve de tact, de discrétion et d'autonomie;
- ♦ Savoir respecter les niveaux hiérarchiques.



Rémunération et conditions de travail

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant le Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN) et la Ville de Rivière-du-Loup.

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature devra comprendre, outre votre curriculum vitae, une lettre mettant en évidence vos motivations pour l'exercice de cette fonction. Le processus de sélection peut inclure, en plus des tests et entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Vous avez le goût des défis et de vous surpasser? Vous êtes doté d'un sens des responsabilités hors de l'ordinaire et d'une grande autonomie? Vous avez une grande volonté de travailler en équipe? Si vous répondez affirmativement à ces questions, faites parvenir votre curriculum vitae en y indiquant le titre du poste soit, **Pompier-Caserne de L'Isle-Verte** avant le **vendredi 10 mars 2017 à 16 h 00**, à l'attention de :

Madame Geneviève Gendron, secrétaire de direction

Service des ressources humaines

Ville de Rivière-du-Loup

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

Télécopieur : 418 862-3057

Courriel : genevieve.gendron@ville.riviere-du-loup.qc.ca

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, et les autochtones à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.



ÉRABLIÈRE SAINDON

18 Coteau des Érables, L'Isle-Verte, G0L 1L0
Tél : 418-898-3460 Courriel : syldan@xplornet.ca

L'érablière Saindon est un endroit familial où il fait bon de se regrouper pour un bon repas en tout temps de l'année ou pour déguster de la tire sur la neige au temps des sucres. Il y a 6 ans, 4 sœurs et 2 frères de la famille Saindon ainsi que 4 des conjoints, se sont regroupés pour louer une érablière abandonnée depuis 3 ans. Chaque membre de la famille assume une responsabilité pour l'entretien et le fonctionnement de l'érablière qui est ouverte plus de 10 mois par année. C'est un travail qui demande beaucoup d'attention et de temps.

Des rénovations importantes (tubulures, station de pompage, cabane) ont été faites pour accueillir 175 personnes dans les 2 salles de réception à l'érablière même. Sur réservation, on offre les dîners, soupers et brunchs, avec les menus traditionnels de la cabane à sucre. Les besoins spéciaux sont considérés, ainsi que les allergies et intolérances. Les salles de réception sont louées par des groupes et des familles pour party et rencontres. L'accueil est personnalisé et les invités ont tout leur temps pour profiter de la cabane et de la nature qui l'entoure avant et après le repas. Au temps des sucres, du 15 mars au début mai, la tire sur la neige est disponible les fins de semaine et sur réservation. Les visiteurs peuvent apporter leur consommation et la cabane est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Tous les produits de l'érable sont disponibles pour achat ainsi que les bonbons, le caramel, la gelée, le chocolat, etc.

Les Saindon se déplacent aussi en entreprise pour servir des repas (dîner et souper) et organisent des parties de sucres dans les lieux désirés (ex. : CPE, écoles, résidences de personnes âgées...). Le terrain de l'érablière peut aussi servir à des activités en nature, par exemple le camping d'hiver pour des groupes de scouts, ou l'observation des oiseaux.

Daniel et sa conjointe Sylvaine, qui demeurent dans la maison paternelle, ont aussi la passion des chevaux miniatures, qu'ils élèvent et dressent pour des compétitions d'agilité. Ils en possèdent douze actuellement. Les chevaux pourront être vus le 11 mars lors de l'activité de la semaine de relâche organisée par la Municipalité de L'Isle-Verte. Photos par la famille Saindon.



Famille Saindon, de gauche à droite : Daniel, Sylvie, Raymonde, Gisèle, Linda et Raynald en arrière.

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite une belle saison des sucres à L'Érablière Saindon et ses hôtes!

Article rédigé par Lise Pelletier



COUP DE CHAPEAU À CEUX QUI FONT LA DIFFÉRENCE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : LES MILIEUX RURAUX MIS À L'HONNEUR!

En octobre dernier, la MRC de Rivière-du-Loup a mis à l'honneur l'implication de différents acteurs des municipalités de la MRC.

Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, monsieur Michel Lagacé, a souligné l'ingéniosité, la créativité, le dynamisme, l'engagement et la contribution de chacun des lauréats à la vitalité économique et sociale de leur municipalité. « Vous contribuez à renouveler l'image de la ruralité pour une image plus moderne, inventive et audacieuse » soulignait monsieur Lagacé devant les gens réunis.



Lauréats des catégories Relève jeunesse, Bénévole engagé(e) et Bâtisseur.

Pour la localité de L'Isle-Verte, la lauréate de la catégorie bénévole engagée était M^{me} Ginette Pelletier, qui s'implique depuis de nombreuses années à la Friperie du Nordet.



La lauréate de la catégorie conseillère municipale, quant à elle, était M^{me} Ginette Caron, pour son implication dans différents comités et projets tout au long de l'année.

L'ensemble des lauréats se sont démarqués par leur niveau d'engagement, la qualité de leur leadership et pour l'impact de leur implication dans l'amélioration du cadre et du milieu de vie de leur communauté.

Félicitations à nos lauréates!

Lauréats de la catégorie Conseiller(ère) municipal.

MESSAGE



Un transport d'autobus gratuit est organisé pour vous permettre de participer à l'Assemblée Générale Annuelle de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, qui se tiendra le 25 avril 2017, à 20 h, au Gymnase de l'école Desbiens, 3, rue de la Fabrique, à Saint-Arsène.

Le départ à partir de l'église de L'Isle-Verte se fera à 19 h 15.

SVP, réservez votre place en communiquant à la Caisse au 418-898-2061.

Bienvenue à tous les membres!

LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE



COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser tous les événements prévus au calendrier, la participation de partenaires est nécessaire. À ce titre, nous souhaitons remercier les entreprises et comités qui y collaborent annuellement!

Merci à nos commanditaires 2017!

BRONZE



Tourbière
Réal Michaud et Fils



ARGENT



PROMUTUEL
ASSURANCE
RIVE-SUD

Excavation Camille Dumont Magasin L. J. Pettigrew

OR



Remorque de L'Isle



DIAMANT



OFFICIEL





MARCHÉ DE NOËL DE L'ISLE-VERTE

Le comité organisateur recrute!

Vous aimez la magie de Noël?

Vous avez des idées originales?

Vous avez quelques heures par années à investir?

Vous êtes le bienvenu!



Pour vous joindre au comité ou pour avoir plus d'information, contactez-nous au 418-898-2812, poste 306 ou rosaliedemers@isle-verte.ca

Au plaisir de réaliser la prochaine édition avec vous!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLUB DES 50 ANS ET +

Quand : Vendredi 7 avril 2017, à 19 heures

Lieu : Pavillon de L'Amitié
140, rue St-Jean-Baptiste

Poste à combler : Président et administrateur

Pour compléter un formulaire, s'adresser à :
Micheline Bernier ou Robert Ouellet 418-898-5439

SOIRÉE DE DANSE DU CLUB DES 50 ANS ET +



Notre soirée de danse du Club des 50 ans + de L'Isle-Verte se tiendra :

Dimanche 26 mars 2017, à 20 h

Endroit : Pavillon de L'Amitié
Musique : Michel Gagnon

Pour information : 418-898-5439
Robert Ouellet, président



PROGRAMMATION HIVERNALE

Il est toujours temps d'en profiter!

Heure du conte pour les enfants de tout âge

Dimanche 19 mars, de 10 h 30 à 11 h 30

À la bibliothèque municipale

Thème : Le printemps!

Activité GRATUITE, aucune inscription requise.

Contactez-nous! 418-898-2812, poste 306



ViACTIVE

Les jeudis, à la salle communautaire de la Villa Rose des Vents

De 10 h à 11 h

Activité gratuite!



Information : 418-898-2812, poste 306 ou

rosaliedemers@lisle-verte.ca

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES



La Table d'harmonisation de L'Isle-Verte est fière d'offrir un programme de soutien financier pour aider les organismes bénévoles à créer et consolider des activités à l'intention de la clientèle 50 ans et plus, résidant sur le territoire de la Municipalité. Le but de ce programme est d'améliorer l'offre en loisirs en organisant des activités ou en bonifiant des activités existantes.

Contactez la Municipalité afin d'avoir plus d'information ou pour soumettre une demande.

418-898-2812, poste 306

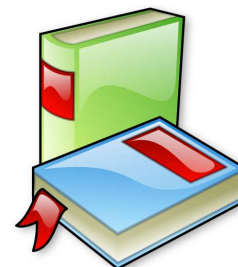
rosaliedemers@lisle-verte.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Prenez note qu'habituellement, lors de la fermeture des écoles en raison d'une tempête, la bibliothèque municipale est également fermée.

En cas d'incertitude, contactez-nous!

418-898-2812, poste 309

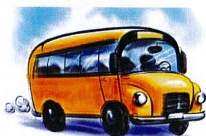




Maternelle 4 ans temps plein à L'Isle-Verte

École Moisson-d'Arts
136, rue St-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Qc) G0L 1K0
Téléphone : 418 868-6836

Pour une 4^e année, l'école Moisson-d'Arts offre la maternelle 4 ans à temps plein aux enfants de L'Isle-Verte et Saint-Paul-de-la-Croix qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017. Pour inscrire votre enfant, vous devez vous présenter à l'école avec le certificat de naissance grand format et une preuve de résidence.



Aller à l'école 4 ans, c'est...

- ❖ Apprendre en s'amusant ;
- ❖ Jouer, danser, chanter, bouger, construire, inventer, bricoler, dessiner, découper, créer;
- ❖ Vivre des activités culturelles;
- ❖ Rencontrer de nouveaux amis;
- ❖ Réaliser des expériences scientifiques;
- ❖ Se faire lire des histoires passionnantes;
- ❖ Avoir un cours de musique et d'éducation physique;
- ❖ Avoir accès au service de garde de l'école pendant l'année scolaire (et aux activités de la municipalité lors de la relâche scolaire ainsi qu'au terrain de jeux pendant la période estivale).



Être parent d'un enfant qui fréquente la maternelle 4 ans à temps plein permet :

- D'aller dans la classe de son enfant pour participer à certaines activités planifiées par l'enseignante afin d'y vivre des expériences riches, variées et positives;
- D'échanger avec d'autres parents et avec le personnel de l'école;
- De découvrir et apprivoiser le monde scolaire en accompagnant son enfant;
- De développer une complicité avec l'école.





BESOIN D'UN COUP DE MAIN POUR VOS IMPÔTS ?

Le Centre d'action bénévole des Seigneuries offre, pendant tout le mois de mars, un service de production de rapports d'impôts pour les personnes à revenu modeste.

Les rapports de 2016 seront produits pour seulement 5\$ par une équipe d'une vingtaine de bénévoles compétents et formés en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec. L'an dernier, plus de 500 personnes ont profité de ce service.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut habiter la MRC de Rivière-du-Loup et disposer d'un revenu familial (pour un couple sans enfant) inférieur à 30 000 \$. Pour une personne seule, le revenu maximal est de 25 000 \$. Ce seuil est haussé de 2 000 \$ pour chaque enfant à charge.

Seulement les rapports d'impôt pour l'année 2016 seront acceptés. Les entreprises, travailleurs autonomes, personnes immigrantes et décédées ne sont pas éligibles à ce programme.

L'inscription est obligatoire et débute le 13 février 2017. Il suffit de contacter le Centre d'action bénévole des Seigneuries en composant le 418-867-3130, poste 211.

Faites-vite : les places sont limitées!



Pour entrevue ou informations supplémentaires :

Jacqueline Poirier

Coordonnatrice au bénévolat
Centre d'Action Bénévole des Seigneuries Inc
9, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup, G5R 2Z4
Tel. 418-867-3130, poste 211



CENTRE D'Action BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES

LA POPOTE ROULANTE DÉMARRE À L'ISLE-VERTE !

La popote roulante est un service de repas chauds livrés à domicile les lundis, mercredis et vendredis par des bénévoles du Comité bénévole de L'Isle-Verte. Les repas chauds sont à un coût de 8\$ (taxes et la livraison incluses). Le repas comprend soupe, plat principal et dessert et vous est livré sur l'heure du midi.



Vous revenez d'un séjour à l'hôpital? Vous êtes âgé(e) ou avec des limitations physiques? Vous ne vous nourrissez pas bien ou pas régulièrement pour différentes raisons? La popote roulante peut être une bonne solution pour vous ou pour un proche.

Le service débutera le lundi 6 mars 2017. Pour y adhérer, il suffit de :

- ✓ téléphoner au 418-867-3130, poste 212, au Centre d'action bénévole des Seigneuries à Rivière-du-Loup;
- ✓ vérifier avec Mme Nicole Sheink si vous êtes éligible au service;
- ✓ mentionner le nombre de repas à recevoir par semaine.

Informez-vous, n'hésitez pas ! Un seul numéro de téléphone à retenir :

418-867-3130, poste 212.

Jacqueline Poirier

Coordonnatrice au bénévolat,
Centre d'action bénévole des Seigneuries,
9, rue Lafontaine
Rivière-du-loup (Québec)
G5R 2Z4

Site internet : www.actionbenevolebsl.org

Courriel : benevolat@cabseigneuries.com

Page facebook : facebook.com/Centre d'action bénévole des Seigneuries



LES OMÉGA-3

Mars est le mois de la nutrition et l'un des conseils que les nutritionnistes répètent depuis plusieurs années est : « Mangez plus souvent du poisson! » La raison est que le poisson est souvent riche en oméga-3, un acide gras essentiel dont il sera question dans cet article.

On compte trois classes d'acides gras polyinsaturés dans la famille des oméga : les oméga-3, les oméga-6 et les oméga-9. Alors que le corps produit tous les oméga-9 dont il a besoin, les oméga-3 et 6, eux, doivent provenir de l'alimentation ou des suppléments, c'est pourquoi on les dit « essentiels ». Les acides gras oméga-3 incluent l'acide alpha linolénique (ALA), l'acide eicosapentanoïque (EPA) et l'acide docosahexa-noïque (DHA). L'ALA sert de précurseur aux autres acides gras oméga-3, EPA et DHA. Les acides gras oméga-3 jouent un rôle important dans le bon fonctionnement de plusieurs systèmes de l'organisme. En effet, ils sont impliqués dans le développement du cerveau et de la rétine de l'oeil. Ils participent aussi aux réactions immunitaires et anti-inflammatoires de même qu'au fonctionnement du système cardiovasculaire. Les oméga-3 sont reconnus pour contribuer à la protection du cœur par la réduction du mauvais cholestérol et des triglycérides dans le sang et par la régulation de la tension artérielle. Les oméga-6, quant à eux, jouent également un rôle important dans le bon fonctionnement des systèmes nerveux, cardiovasculaire, immunitaire, ainsi que dans les réactions allergiques et inflammatoires et dans la guérison des blessures. Même s'ils contribuent à la santé, une consommation excessive d'oméga-6 peut nuire au travail des oméga-3. Dans notre alimentation, on retrouve beaucoup plus d'acides gras oméga-6, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'en prendre en supplément. Ce déséquilibre bloque les effets des oméga-3 et induit, entre autres, un état propice aux maladies cardiovasculaires et aux troubles allergiques et inflammatoires comme l'asthme ou l'arthrite. Une alimentation équilibrée en acide oméga-3 et 6, ou un usage approprié de suppléments, peuvent avoir un impact réel sur la santé globale.

Nous avons vu précédemment que l'EPA et le DHA peuvent être fabriqués à partir d'ALA. Cependant, puisque le taux de conversion de l'ALA est faible, il est important de consommer des aliments riches en EPA et DHA. Les sources de l'ALA sont surtout végétales : graines et huile de lin et de chanvre, huile de canola et de soya, noix de Grenoble. L'EPA et le DHA se retrouvent dans les produits marins, plus particulièrement dans les poissons gras (flétan, hareng, sardine, truite, saumon, maquereau). On retrouve également des aliments enrichis d'acides gras oméga-3 (lait, œufs). Certaines références recommandent de consommer de 300 à 500 mg par jour d'EPA et de DHA en plus d'un apport suffisant en ALA. Ceci représente par exemple 70 grammes (2,5 oz) de saumon frais (à noter que les oméga-3 se concentrent dans la partie grise du filet de saumon, près de la peau, que nous avons souvent tendance à éviter de manger!). La diète occidentale contient environ 150 mg d'acide gras oméga-3, ce qui est insuffisant. Les suppléments peuvent être une option pour les personnes pour qui il est difficile de modifier les habitudes alimentaires. Les études scientifiques sur les suppléments sont faites avec des doses et des ratios EPA/DHA variés. L'indication pour laquelle les oméga-3 semblent le plus efficaces est la protection cardiovasculaire (hypertriglycémie). Les données demeurent à confirmer pour l'effet anti-inflammatoire et pour l'amélioration de l'humeur (effet possible). Les suppléments d'oméga-3 sont habituellement bien tolérés, mais certaines personnes présentent des reflux désagréables qui goûtent le poisson. N'hésitez pas à consulter votre pharmacien pour choisir un supplément adéquat pour votre condition!



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 7-14-21 et 28 mars, en avant-midi.

Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 22 et 29 mars, en avant-midi.

Veillez noter que l'horaire des médecins est sujet au changement.

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569



Horaire du bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812		
JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309	
JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h



Horaire de la Friperie du Nordet 143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308	
JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI

Samedi 11 mars, 13 h : Activités familiales et Soirée Carnaval
 Dimanche 19 mars, 10 h 30 : Heure du conte
 Dimanche 26 mars, 20 h : Soirée de danse Club 50 ans et +
 Vendredi 7 avril, 19 h : AGA Club 50 ans et +
 Mardi 25 avril, 20 h : AGA Caisse Desjardins de Viger et Villeray

page 1
 page 18
 page 17
 page 17
 page 15